

CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL

RAPPORT ANNUEL 2014



Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Société anonyme coopérative à capital variable
R.C.S Paris B632 049 052

Siège Social : 88-90, rue Cardinet 75847 PARIS Cedex 17
Téléphone : 01.44.01.10.10 - Télécopieur : 01.44.01.12.30

Edité par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Secrétariat Général

Dépôt légal : 2ème trimestre 2015

CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL

RAPPORT ANNUEL 2014

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
Contexte économique et financier	9
La Caisse Centrale du Crédit Mutuel en 2014	13
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2014	21
Délégations données par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital	26
COMPTES SOCIAUX	27
Bilan Actif au 31 Décembre 2014	27
Bilan Passif au 31 Décembre 2014	28
Compte de résultat de l'exercice 2014	29
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2014	30
Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation (Note 1)	30
Informations sur les postes de bilan, du hors-bilan et du compte de résultat (Note 2 à 35)	37
Résultats financiers, comptes sociaux des cinq derniers exercices	54
Filiales et participations au 31 décembre 2014	55
RAPPORTS DES COMMISSAIRES	56
Rapport sur les comptes annuels	56
Rapport établi à l'occasion de l'offre de paiement du dividende en actions	58
Rapport spécial sur les conventions réglementées	59
RÉSOLUTIONS	60

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 12 NOVEMBRE 2014

PRÉSIDENT

Bernard Flouriot

VICE-PRÉSIDENT

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, représentée par **Alain Delserieys**

ADMINISTRATEURS

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, représentée par **Pierre Julius**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, représentée par **Pascal Durand**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, représentée par **Eric Charpentier**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, représentée par **Luc Cortot**

Crédit Mutuel Arkéa, représenté par **Anne Le Goff**

Guy Allain

Roger Danguel

François Duret

Philippe Vasseur

Christine Zanetti

SECRÉTAIRE, NON ADMINISTRATEUR

Gilles Le Noc

Participent également au Conseil

Alain Fradin, Directeur général CCCM

Christine Hardy, membre du Comité d'entreprise

Patrick Longet, membre du Comité d'entreprise

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

UNE REPRISE MONDIALE EN ORDRE DISPERSÉ

Si l'année 2014 a permis de confirmer la reprise de la croissance à l'échelle de la planète, les divergences ont été particulièrement marquées entre les zones. Les Etats-Unis ont retrouvé leur rôle de moteur. Malgré un hiver extrêmement rigoureux, le PIB a augmenté de 2,4% sur l'ensemble de l'année. Fortes d'une demande domestique solide, les entreprises américaines ont accru leurs investissements et leurs embauches renforçant la capacité à consommer des ménages, ce qui a permis la formation d'une spirale de croissance vertueuse. Dans la même lignée, l'activité a accéléré au Royaume-Uni où le PIB a augmenté de 2,6%. Bien que plus forte, cette croissance est également plus fragile avec un recours important à l'endettement de la part des ménages. A l'inverse, la zone euro et le Japon sont toujours en difficulté malgré des politiques monétaires très accommodantes. Les taux de croissance se sont établis respectivement à 0,9% et 0%. Pour les pays émergents, le tableau s'est complexifié. Les pays dépendants de leurs exportations de matières premières ont connu une année

difficile avec l'effondrement des cours, en particulier celui du pétrole. La perte de revenu qui en découle oblige les gouvernements à ajuster leurs dépenses budgétaires, ce qui pèse sur l'activité. A l'inverse, les pays importateurs de matières premières ont reçu un vrai bol d'oxygène. L'activité en Inde a accéléré tandis que la Chine, au prix d'interventions multiples du gouvernement, parvient à assurer un ralentissement en douceur de sa croissance (7,4%).

ZONE EURO : UNE ANNÉE DIFFICILE QUI S'ACHÈVE SUR UN MESSAGE D'ESPOIR

Amorcée sur une note favorable, l'année 2014 se sera révélée moins positive qu'escompté pour la zone euro. La poursuite des politiques budgétaires restrictives, conjointement au désendettement des ménages et des entreprises, a pesé sur la demande domestique et sur les capacités d'investissement. Sous pression du fait de la revue générale de leurs bilans organisée par la Banque centrale européenne, les banques ont réduit la voilure en limitant au maximum les octrois de crédits. A ces éléments domestiques sont venus s'ajouter les perturbations extérieures liées au conflit en Ukraine. Les sanctions économiques contre la Russie ont eu des répercussions sur l'activité en Europe notamment pour l'Allemagne. Cette

dernière a également subi le ralentissement des dépenses d'investissements dans les pays émergents.

Mais ces éléments négatifs ont été progressivement compensés par de nouveaux facteurs qui soutiendront la croissance durant les prochaines années. Le plus puissant d'entre eux est la chute des prix du pétrole. Avec une baisse de 50%, l'or noir a perdu de son éclat. Pour la zone euro, cette chute est la bienvenue. Elle allège la facture énergétique et améliore le pouvoir d'achat des ménages dans une période où la demande domestique est à la peine. Parallèlement, la baisse de l'euro apporte un gain de compétitivité important aux entreprises exposées à la concurrence internationale. Alors que le solde extérieur de la zone euro s'est amélioré ces dernières années (excédent commercial de 195 MM€ en 2014 contre 152 MM€ en 2013), la tendance devrait se poursuivre durant les prochains trimestres. Après une nouvelle année de contraction, le crédit bancaire au secteur privé est revenu en territoire positif. En glissement annuel, le taux de croissance a atteint 0,1% et cette hausse devrait se poursuivre sous l'effet d'une demande plus soutenue et d'une détente des critères d'octroi de la part des banques.

FRANCE : UNE CROISSANCE AFFAIBLIE

A l'image de la zone euro, la France a connu une année délicate avec une augmentation du PIB de 0,4% en 2014, comme en 2013. L'environnement international difficile a été aggravé par des problématiques domestiques. Débuté tardivement par rapport aux autres pays européens, l'ajustement budgétaire pèse fortement sur l'activité économique. Les coupes dans les dépenses décidées en 2014 et les hausses d'impôts des années précédentes dégradent la demande domestique poussant les entreprises à se tourner vers le reste du monde pour trouver des débouchés. Malheureusement, une compétitivité dégradée a limité leur capacité à conquérir des parts de marché, ce qui se reflète dans le manque de

vigueur des exportations bien que l'horizon s'éclaircisse avec une accélération sensible en fin d'année. Ce sursaut aura été insuffisant pour permettre au commerce extérieur de jouer un rôle favorable pour la croissance. La France commence par ailleurs à voir les premiers effets favorables du CICE avec un ralentissement de l'augmentation du coût du travail qui progresse dorénavant plus lentement qu'en Allemagne. Ce changement s'est révélé insuffisant pour dynamiser les investissements qui continuent de reculer. Le mouvement est particulièrement brutal pour les ménages dont les dépenses ont chuté de 5,8%. Principalement concerné, le secteur de l'immobilier a connu une année difficile malgré des taux historiquement bas. Le secteur public a également contribué à la baisse de l'investissement avec une réduction de 2,1% de son activité. L'ajustement budgétaire pèse surtout sur cette composante plus rapide à ajuster que les dépenses de consommation.

POLITIQUES MONÉTAIRES : LES TRAJECTOIRES DIVERGENT

En 2014, les divergences en termes de croissance auront abouti à des stratégies de plus en plus éloignées pour les banques centrales. Fort d'un contexte économique favorable, la banque centrale américaine a mis un terme à son programme d'achats d'actifs et s'apprête à remonter ses taux directeurs en 2015. A l'inverse, la BCE n'a eu de cesse d'assouplir sa politique monétaire pour tenter de lutter contre le risque déflationniste. Après avoir baissé ses taux directeurs, elle a mis en place de nouvelles opérations de refinancement à très long terme pour mettre à disposition des banques des ressources financières suffisantes pour jouer leur rôle d'accompagnement de la croissance. En parallèle, elle a décidé de lancer un programme d'achat d'Asset backed securities et de Covered bonds pour agir plus directement sur les conditions de financement des entreprises. Ces mesures se sont révélées insuffisantes pour empêcher le taux

d'inflation de chuter en territoire négatif à la fin de l'année (-0,2% en glissement annuel en décembre) poussant la BCE à annoncer des achats d'obligations souveraines au début de l'année 2015.

MARCHÉS OBLIGATAIRES : DES PLUS BAS HISTORIQUES POUR LES TAUX SOUVERAINS

La faiblesse de la croissance, la chute des taux d'inflation et l'activisme de la BCE ont entraîné les taux souverains à la baisse durant toute l'année 2014. Alors que la France empruntait à un taux de 2,4% au mois de janvier sur un horizon de 10 ans, ses créanciers ne demandaient plus que 0,8% à la fin du mois de décembre. Pour l'Allemagne, le mouvement est tout aussi notable avec un passage du taux à 10 ans de 1,9% à 0,5%. La tendance est encore plus forte pour les pays dits périphériques avec une chute de 220 pb et 250 pb pour les taux espagnols et italiens. Alors que les investisseurs avaient encore des doutes sur la solidité de la zone euro, l'engagement de la banque centrale et la sortie de récession ont dissipé les craintes. La dynamique observée sur le marché obligataire souverain a été répercutée par les banques aux acteurs du secteur privé, les entreprises et les ménages ayant eu accès à des conditions de financement très accommodantes.

MARCHÉS DES CHANGES : LA GUERRE MONÉTAIRE S'INTENSIFIE

L'année 2014 aura été celle de l'entrée de la BCE dans la guerre monétaire. Bien que l'institution se défende d'avoir un objectif pour son taux de change, Mario Draghi a rappelé à plusieurs reprises l'impact négatif qu'avait eu la vigueur de l'euro sur l'inflation. Etant donné l'urgence de la situation, faire baisser la monnaie unique est devenue un outil majeur pour tenter d'aller chercher de l'inflation en provenance du reste du

monde. Par ailleurs, cette baisse de la devise soutiendra la croissance économique et donc les perspectives d'inflation de moyen terme. La BCE n'est pas la seule à avoir utilisé sa devise pour atteindre ses objectifs. La Banque de Japon est restée très active en poursuivant son programme d'achats d'actifs durant toute l'année pour faire reculer le yen. Pour la Fed et la Banque d'Angleterre, la prochaine étape sera la remontée de leurs taux directeurs, ce qui rend leur devise particulièrement attractive aux yeux des investisseurs. Pour les devises des pays émergents, l'année aura été très volatile du fait des impacts dus à l'anticipation du changement de politique monétaire aux Etats-Unis. Les pays ayant réduit leur dépendance aux financements étrangers et entrepris des réformes structurelles ont été partiellement épargnés tandis que ceux qui dépendent de leurs exportations de matières premières ont été sous pression. La Russie a été un cas à part avec un effondrement de la rouble à la suite de la chute des cours du pétrole et du renforcement des sanctions économiques.

MARCHÉS ACTIONS : DES PERFORMANCES CONTRASTÉES

L'année 2014 a été marquée par la volatilité sur les indices européens alors que les facteurs d'aversion aux risques (la situation en Ukraine, le Comprehensive Assessment mené par la BCE sur le système bancaire, et le référendum sur l'indépendance de l'Ecosse) ont alternativement soufflé le chaud et le froid sur les indices européens. Dans ce contexte, les indices actions n'ont pas offert en 2014 un rendement très attractif avec des performances qui s'échelonnent entre -2,7% pour le FTSE 100 anglais et +3,7% pour l'IBEX espagnol, l'indice français phare affichant une performance légèrement négative (-0,5%). Deux éléments structurels ont particulièrement limité le potentiel de hausse sur l'année 2014. D'une part, les espoirs d'une accélération de la croissance économique qui avait porté les indices européens sur la première partie de

l'année ne se sont pas concrétisés. D'autre part, le flou orchestré sur la mise en œuvre d'un programme de quantitative easing par la BCE a contribué à des sorties de capitaux de l'Europe.

A l'inverse, les indices japonais ont profité de l'action de leur banque centrale sur le taux de change et de la repondération du fonds de pension vers les actifs plus risqués, tels que les indices action, pour poster une performance élevée (Nikkei : +7,12%). Les indices américains ont enregistré la meilleure performance sur l'année 2014, avec la combinaison d'une amélioration de l'économie, d'une visibilité sur la sortie de la politique monétaire accommodante par la Fed et d'entreprises qui sont parvenues à améliorer leur rentabilité à des niveaux historiquement élevés (S&P 500 : +11,4%).

Les ombres de 2014 sur le tableau de l'économie européenne devraient toutefois être levées au cours de l'année 2015 avec la baisse de l'euro et du prix du baril qui apporteront un support additionnel et favoriseront un rattrapage des indices européens.

LA CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL EN 2014

ACTIVITÉS DE MARCHÉ

ENVIRONNEMENT DE TAUX

2014 : vigueur américaine contre mollesse européenne.

Aux Etats-Unis, l'année 2014 a consacré la reprise de l'économie, sans éviter au président Obama la perte du Sénat lors des élections de mi-mandat. L'accord budgétaire in extremis ayant levé la menace du « équestre » des dépenses publiques, c'est l'hiver d'une rigueur exceptionnelle qui a donné un coup d'arrêt à l'activité en début d'année, avec une chute du PIB de 2,9% en rythme annualisé au premier trimestre. Le retour à des conditions climatiques plus clémentes a ensuite soutenu l'embellie dans la continuation de la tendance observée au second semestre 2013, et le PIB a bondi de 4,6% au deuxième trimestre, et même 5,0% au troisième. Les créations d'emplois non agricoles sont restées constamment supérieures à 200.000 par mois, du jamais vu depuis une vingtaine d'années, et c'est au total 3 millions d'emplois qui ont été créés sur l'ensemble de l'année, le taux de chômage plongeant à 5,6% seulement à fin décembre. La Fed a ainsi pu réduire pas à pas ses achats de titres, chaque réunion du FOMC marquant une nouvelle étape, et le programme quantitatif QE3 a pris fin en octobre comme prévu. La normalisation de la politique monétaire devrait se poursuivre sous forme d'un relèvement du taux des Fed

funds en 2015 : le bas niveau de l'inflation (1,3% pour le déflateur de la consommation des ménages, contre un objectif de 2,0%) ne pèsera plus longtemps si le marché du travail conserve son dynamisme, et le FOMC devra mettre fin à la politique de taux réels négatifs.

Dans la zone euro, la langueur économique a perduré tout au long de l'année 2014, à l'image d'un PIB affichant des progressions bien modestes de 0,3% au premier trimestre, 0,1% au deuxième et 0,2% au troisième. Même la locomotive allemande a connu un ralentissement brutal au printemps (PIB en recul de 0,1% au deuxième trimestre) après l'euphorie du début d'année (bond du PIB de 0,8% au premier trimestre). Les élections européennes ont vu l'avancée des formations eurosceptiques dans la plupart des pays, et la majorité a essuyé une défaite historique aux élections municipales en France. Les pays ayant mis en œuvre des programmes d'austérité depuis le début de la crise ont pourtant commencé d'entrevoir la fin du tunnel (Irlande) ou du moins les premiers résultats (Espagne, Portugal, et même Grèce!) ; à l'inverse, la trajectoire budgétaire de l'Italie (malgré des réformes d'ampleur) et surtout de la France (en l'absence totale de réformes au-delà des mots) a suscité une inquiétude grandissante tant de la Commission européenne que de l'Eurogroupe tout au long de l'année. La difficile constitution de la Commission Juncker et les désaccords au sein du Conseil européen bloquant toute initiative forte jusqu'à l'automne, c'est la BCE qui est restée à la manœuvre pour soutenir l'activité en abaissant à deux reprises ses taux directeurs : de 0,25% à 0,15% le 5 juin puis de 0,15% à 0,05% le 4 septembre pour le taux de refinancement de 0,00% à -0,10% puis -0,20% pour la facilité de dépôt (décision qui eût été bienvenue au cœur de la crise dans ce dernier cas). Mais la banque centrale a aussi annoncé le 3 juillet le lancement à l'automne de nouvelles opérations ciblées de refinancement à moyen terme (TLTRO), à des conditions très avantageuses : les banques ont pu obtenir des liquidités à 4 ans au taux fixe de 0,15% en septembre et en décembre, pour un volume

hélas moitié plus faible que ne l'espérait Mario Draghi. L'accent mis par le président de la BCE sur la menace de déflation (l'inflation a oscillé entre 0,3% et 0,4% en glissement annuel au second semestre, avant de chuter brutalement à -0,2% en décembre dans le sillage du pétrole) a fait pencher la balance en faveur de l'annonce d'un programme quantitatif d'achat d'obligations souveraines à l'issue du conseil du 22 janvier 2015, malgré les réticences extrêmes de l'Allemagne (où l'on observe en outre que l'inflation sous-jacente, hors alimentation et énergie, est stable à 0,7% sur un an).

ACTIVITÉ AVEC LES CAISSES FÉDÉRALES

Dans le cadre du mandat de délégation des activités de marché de la CCCM à la BFCM, le service aux Caisses fédérales a été maintenu de façon transparente. Sur les marchés, la CCCM n'apparaît plus que comme émetteur de titres de créances négociables et emprunteur en dépôt ; tout le reste de son activité est désormais accompli en interne au sein du groupe Crédit Mutuel. Le passage de CM5 à CM10 au premier janvier 2011 puis CM11 au premier janvier 2012 a vu fondre la base de clientèle traditionnelle de la CCCM ; la BFCM s'est ainsi substituée à la CCCM dans ses activités de prêt/emprunt avec les Caisses fédérales.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET CONTRÔLE DES RISQUES

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel assure la gestion du back office des opérations de la Caisse Centrale depuis le 1^{er} septembre 2002 et celle des opérations de front office depuis le 1^{er} janvier 2005.

La sous-traitance des activités comptables est mise en place depuis décembre 2006, la CCCM conservant la gestion des immobilisations et des frais généraux avec le règlement des

fournisseurs à l'aide des nouveaux outils mis à disposition par le système informatique.

CONTRÔLE DE GESTION ET DES RISQUES

Le Contrôle de Gestion procède à l'analyse des résultats économiques par activité, à l'évaluation des résultats prévisionnels et au suivi des évolutions des grandes masses du bilan.

Le suivi des différents risques de marché est réalisé par le middle office de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

CONTRÔLE INTERNE

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au Contrôle Interne, la Caisse Centrale a adapté son système de contrôle en séparant les fonctions de contrôle permanent, de contrôle périodique et de conformité, ces deux derniers étant assurés par délégation par les services de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

De même, la CCCM a délégué aux services de la CNCM la responsabilité du contrôle des services d'investissement et de la déontologie, dans le cadre des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces fonctions visent un triple objectif :

- s'assurer du respect des procédures internes et réglementations en vigueur,
- promouvoir le développement de nouvelles procédures afin de maîtriser et mesurer les risques,
- s'assurer de la correcte information des dirigeants et en rendre compte aux autorités.

RISQUES INTERBANCAIRES

Depuis octobre 2008, le Groupe Crédit Mutuel est autorisé par l'ACP à utiliser l'approche Notations Internes Fondation pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires

au titre du risque de crédit sur le portefeuille banques et depuis le 31 décembre 2012, l'approche Notations Internes Avancée.

Les notations internes des contreparties bancaires sont révisées en totalité au moins deux fois par an par le service Information Financière Contreparties. Cette revue systématique est un élément important du processus d'évaluation et de maîtrise des risques ; elle s'ajoute au suivi quotidien et à un système d'alertes pour assurer la meilleure adéquation possible entre le niveau des limites groupe en vigueur et le risque de signature des contreparties.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel ne présente plus d'exposition sur des contreparties bancaires depuis le 31/12/2012.

RISQUES CRÉDITS CLIENTÈLE

La CCCM n'a pas vocation à faire des opérations de crédit sauf circonstance exceptionnelle.

La CCCM n'a pas d'activité de microcrédit.

RISQUES DE TAUX

Concernant ses opérations de marché, la CCCM utilise un dispositif sous-traité à la BFCM.

A titre d'exemple, sur la base des données au 31 décembre 2014, une hausse des taux de 100 points de base entraînerait une variation de PNB de l'ordre de 0,040 million d'euros sachant que la limite est fixée à 2 millions d'euros.

En matière de risque de taux, aucun dépassement n'est observé au cours de l'année.

Par ailleurs, la CCCM dispose d'un outil de calcul global des marges permettant de mesurer la sensibilité des résultats à une modification des taux de marché.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le suivi du risque de liquidité de la CCCM est sous-traité à la BFCM.

Par ailleurs, la liquidité des groupes régionaux, gérée à leur niveau, est garantie par la CCCM qui centralise à ce titre 2% des dépôts clientèle.

AUTRES RISQUES

Compte tenu de son activité, la CCCM n'est pas concernée par le risque d'intermédiation des prestataires de services d'investissement, ni par le risque de change.

SUIVI DES PARTICIPATIONS

Dans le cadre du suivi financier des participations de la Caisse centrale, une synthèse annuelle est réalisée en septembre par le Contrôle de gestion de la CCCM.

INFORMATION SUR LEURS IMPLANTATIONS À L'ÉTRANGER À LA CHARGE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La CCCM n'a ni activité, ni implantation à l'étranger.

DONNÉES SOCIALES

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel et la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, bien que juridiquement distinctes l'une de l'autre, sont étroitement liées et constituent une entité commune et une unité économique et sociale dénommée le troisième degré du Crédit Mutuel.

Dans le domaine des Relations Sociales, les deux structures ont le même Comité d'Entreprise et le même règlement intérieur ; les accords d'entreprise, d'intéressement et de participation s'appliquent à l'ensemble des salariés du troisième degré.

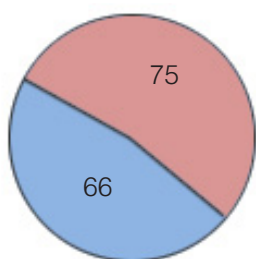
En conséquence, pour être pertinente, l'analyse de la politique sociale doit prendre en compte l'ensemble du troisième degré, et non pas seulement un seul des deux organismes qui le constituent.

Ainsi, les données sociales présentées ci-après concernent l'ensemble du troisième degré (CCCM et CNCM).

EFFECTIF TOTAL ET EMBAUCHES

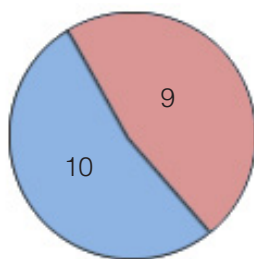
L'effectif total du 3^{ème} Degré au 31/12/2014 est de 141 salariés en CDI avec la répartition suivante

■ Hommes
■ Femmes



En 2014 le nombre d'embauches s'élève à 19, uniquement en CDI

■ Hommes
■ Femmes



TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENTÉISME

Les salariés du troisième degré sont soumis à un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Au 31 décembre 2014, 3 salariés (3 femmes) travaillent à temps partiel au sein du 3^{ème} degré.

En 2014, le taux d'absentéisme est de 4,6 %.

RÉMUNÉRATION – INTÉRESSEMENT – PARTICIPATION

La rémunération théorique brute moyenne des effectifs payés au 31 décembre 2014 s'élève à 67 556 €. Sa progression est de 3,4 % par rapport à 2013, dont - 2,1 % pour les hommes et + 4,6 % pour les femmes.

Les salariés du 3^{ème} degré bénéficient d'un accord de participation et d'intéressement.

En 2014, l'enveloppe d'intéressement versée au 3^{ème} degré représente 1 199 €.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Les instances représentatives sont régulièrement réunies et consultées (11 réunions du Comité d'Entreprise ont eu lieu en 2014).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2013, la part de la masse salariale affectée à la formation professionnelle s'élève à 1,42 %, soit 141 560 € (données 2014 non encore disponibles)

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE :

Vote consultatif sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Eu égard à l'absence de dirigeants responsables rémunérés et de personnel visé à l'article L511-73 du code monétaire et financier il n'y a pas lieu de soumettre à l'assemblée générale la résolution prévue dans l'article précité.

Comités spécialisés

Le total de bilan de la CCCM étant inférieur à 5 milliards d'euros, elle n'a pas à instituer les 3 comités prévus par l'article L.511-89 du code monétaire et financier, à savoir un Comité des risques, un Comité des nominations et un Comité des rémunérations.

Les sujets y relatifs sont traités directement par le Conseil d'administration.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes prévues par la réglementation en vigueur.

Compte tenu de l'exposition au risque de la Caisse Centrale, le règlement du CRC 2002-03 a pour unique conséquence un complément d'information donné dans l'annexe.

L'avis CNC n°2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » modifiant le règlement CRB 90-01 a été appliqué à compter du 1^{er} juillet 2008 du fait la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux survenue au troisième trimestre 2008.

Les articles L 441-6-1 et D 441-4 du code de commerce font obligation, à compter de 2009, de donner une ventilation des dettes fournisseurs en fin d'exercice. L'encours des dettes fournisseurs de la CCCM au 31 décembre 2014 s'établit à 450 K€ à moins de 30 jours et représente une facture émise par la Confédération. Il n'y a pas de dettes fournisseurs échues. Le montant global des factures non encore parvenues enregistré en charges à payer s'élève à 720 K€.

au	Total dettes fournisseurs en K€	échues	échéances à moins de 60 jours
31/12/2014	450	0	450
31/12/2013	441	0	441
31/12/2012	451	0	451

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET LES FONDS PROPRES

RÉSULTATS

Le total du bilan de la Caisse centrale s'élève à 4 924 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 5 354 millions au 31 décembre 2013.

Le produit net bancaire s'établit à 26,4 millions d'euros en 2014 (contre 26,5 millions l'exercice précédent).

Le résultat net comptable atteint 15,7 millions d'euros en 2014 (17,4 millions d'euros en 2013).

FONDS PROPRES

Le capital s'élève à 133,2 millions d'euros et les capitaux propres à 456,7 millions avant incorporation du résultat et y compris le fonds pour risques bancaires généraux.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Avant impôts et éléments exceptionnels, le résultat d'exploitation est bénéficiaire à 21,3 M€.

Le résultat de la gestion des comptes 2% est de 16 M€, en progression de 0,7 M€ grâce à la progression des encours.

Les revenus issus des participations dégagent un résultat de 7,5 M€, soit une hausse de 1,8 M€ en 2014, essentiellement liée à l'augmentation des dividendes de Crédit Logement et à ceux reçus de CMCP en 2014.

Les activités de gestion de trésorerie contribuent pour 0,9 M€ et sont en diminution de 2,9 M€. Cette baisse est liée à la plus-value réalisée en 2013 lors de la cession des dernières lignes d'OPCVM de placement, non existante en 2014.

Le résultat du fonds de roulement progresse de 0,3 M€ pour atteindre 1,9 M€. Cette évolution est notamment due au résultat de change généré sur la vente des USD perçus l'exercice précédent (cf. point ci-après).

Enfin, le coût du risque est nul en 2014 contrairement à 2013 qui enregistrait un produit lié au règlement de la retenue de prix sur une partie de la créance Lehman. La CCCM en tant que garant des deux fonds impactés par la faillite de Lehman, désormais

dissous, avait perçu le paiement de 2,3 MUSD (1,7 M€).

Les frais généraux augmentent de 0,2 M€ à 5 M€. Les principales évolutions concernent la hausse de la cotisation confédérale compensée en partie par la baisse de la masse salariale et la diminution de la commission BFCM.

Les ratios de la CCCM sont très largement respectés au regard des exigences réglementaires.

Ratios	2014	2013	Norme réglementaire
Ratio de solvabilité	168,26 %	167,98 %	8 %
Coefficient de liquidité	4 130 %	2 335 %	100 %

EVÈNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Néant

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉMUNÉRATION DES ACTIONS

Le Conseil d'administration constate que les excédents de l'exercice 2014 s'élèvent à 15 680 427,06 euros et propose à l'Assemblée générale de répartir ces excédents auxquels s'ajoute le report à nouveau de 33 796,65 euros, soit un bénéfice distribuable de 15 714 223,71 euros, comme suit :

Rémunération sur actions anciennes	2 471 546,88 €
Rémunération sur actions nouvelles	25 956,72 €
Total de la rémunération distribuée	2 497 503,60 €
Réserve facultative	13 200 000,00 €
Report à nouveau	16 720,11 €
Total du bénéfice distribuable	15 714 223,71 €

Il sera ainsi attribué :

- à chacune des actions anciennes, une rémunération de 1,44 euro par titre;
- à chacune des actions nouvelles, une rémunération de 0,72 euro par titre.

La totalité des rémunérations distribuées aux actions est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale qu'il soit donné à chaque sociétaire, conformément à l'article 27 des statuts, une option globale entre le paiement de la rémunération attribuée aux actions, en numéraire ou en actions.

Conformément à la loi, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividende par actions au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués intégralement éligibles à l'abattement*
2011	
Actions A anciennes	2,72
Actions A nouvelles	1,36
Actions B anciennes	0,18
2012	
Actions anciennes	2,11
Actions nouvelles	1,06
2013	
Actions anciennes	1,87
Actions nouvelles	0,94

* Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2014, à 133 182 628 euros divisé en 1 752 403 actions de 76 euros.

Au 31 décembre 2014, les détenteurs du capital social de la CCCM étaient les suivants :

	% de détention
• Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	52,71 %
• Crédit Mutuel ARKEA	21,47 %
• Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	13,20 %
• Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie	7,10 %
• Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	5,29 %
• Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane	0,23 %

ACTIONS

Une augmentation de 2 739 876 euros a été réalisée en 2014 suite à l'option retenue par les sociétaires pour le paiement des intérêts statutaires 2013 en actions, portant leur nombre à 1 752 403.

Cette possibilité d'option sera reconduite au titre de l'intérêt statutaire de l'exercice 2014.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, le portefeuille de participations et parts dans les entreprises liées de la CCCM a augmenté de 16 M€.

Cette évolution concerne la C.R.H. avec l'acquisition de 0,6 M€ dans le cadre de l'ajustement annuel du capital conformément à ses statuts et de 15,4 M€ dans le cadre de l'augmentation de capital intervenue afin de respecter les ratios Bâle 3 de la CRH.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient de participation au capital social au 31 décembre 2014.

PERSPECTIVES 2015

L'activité de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, principalement réalisée avec les entités du groupe, devrait s'établir dans la continuité pour ce qui concerne les activités de placement-refinancement et de garant de la liquidité.

Le niveau du résultat de la CCCM devrait être néanmoins inférieur d'un tiers à celui de 2014 compte tenu du manque à gagner des dividendes Crédit Logement et compte tenu de la faiblesse des taux courts.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Les renseignements relatifs à la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L225-102-1 du Code de commerce, sont donnés en annexe.

DÉLÉGATIONS DONNÉES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'existe plus depuis fin 2012 de délégation en vigueur, accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du code de commerce.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2014

(article L 225-102-1 du Code de Commerce)

Monsieur Bernard Flouriot

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou • Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou • Caisse de Crédit Mutuel Anjou St Serge.

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • SAEM Angers Parc Expo.

Administrateur : GIEMAT • Multifinancière.

Membre du conseil de surveillance : BECM.

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (administrateur des ACM VIE Sam).

Co-Gérant : SCI Plantagenêts.

Censeur : BFCM.

Monsieur Alain Fradin

Directeur général

est également :

Président : CIC Migrations.

Directeur général : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe • Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • Banque Fédérative du Crédit Mutuel • Crédit Industriel et Commercial.

Président du conseil d'administration : Targobank Espagne • CM-CIC Bail.

Administrateur : CM-CIC Titres • Banco Popular Espagne.

Membre du comité de direction : Euro-Information • Bischenberg • El Telecom • Boréal.

Président du conseil de surveillance : CIC

Iberbanco • Cofidis • Cofidis Participations • Euro Information Production (GIE).

Vice-Président du conseil de surveillance : Targobank Deutschland GmbH • Targobank AG • Targo Management AG • CM Akquisitions GmbH.

Membre du conseil de surveillance : GIE CM-CIC Services • Eurafic Information.

Représentant permanent du CIC au comité de direction Euro GDS, au conseil d'administration du CIC Ouest et du CIC Nord Ouest • de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au conseil d'administration de Crédit Mutuel Cartes de Paiement-CMCP • du GACM au conseil d'administration de Sérénis Vie • de la FCMCEE au conseil de SOFEDIS.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Vice - Président du conseil d'administration

est également :

Membre du conseil d'administration :
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
• Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe • Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Membre du comité de direction :
Euro Information • Euro GDS.

Gérant : SC Gestion des parts du Crédit Mutuel dans le journal l'Alsace • SCI Tréflière
• CM - CIC Foncière.

Crédit Mutuel Arkea

Membre du conseil d'administration

est également :

Membre du conseil d'administration :
Arkéa Capital Investissement • CEOI BIE • CFCAL Banque • CFCAL SCF • Arkéa Home Loans SFH • Arkéa Public Sector SCF • Arkéa Immobilier Conseil • Financo • Novélia • Suravenir Assurances • Arkéa Assistance • Arkéa SCD • Coopérative Immobilière de Bretagne • Crédit Mutuel Cartes de Paiements - CMCP • Soderec • SAS Natural Security • Bretagne Jeunes Entreprises • Bretagne Capital Solidaire • Cie Financière de la rue Meyerbeer • Aquoba • Linxo • Tikehau Capital Advisors • Ophiliam Développement Conseil • Espacil Habitat • SA d'HLM Armorique Habitat • SA d'HLM Aiguillon Construction • SA d'HLM Aiguillon Résidence BCP • SA d'HLM Op'accession 35 • SA d'HLM Les Foyers • Polylogis SAS • Territoires et Perspectives • K Auvergne Développement • Snapelin • Valophis • Coopievoy • SEMAEB • SEM EADM • SADIV (Ile et Vilaine) • SEM Brocéliande Fret Entreprise • Société d'Aménagement du Finistère • BRESTAIM • SEM Sotraval (traitement et valorisation des déchets de la région brestoise) • SEM de Développement du Finistère • SEMTCAR

(Rennes) • SEM Sellor • SEM du TSCP de Brest • SEM Espace Entreprises • SEM Brest Métropole Aménagement • SAS Immobilière Charente • SEM Pompes funèbres Côtes d'Armor • SEM Patrimoniale de la Loire • SCIC HLM Anjou Atlantique Accession • SEM Quimper Evènements • SEMAEST.

Administrateur unique : GIE Groupement Informatique du Crédit Mutuel (GICM).

Membre du conseil de surveillance : Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels • Arkéa Crédit Bail • Federal Finance • Arkéa Foncière • Fortuneo • Leasecom • Procapital • Arkéa Banking Services • Suravenir • Prêt d'union • Tikehau Investment Management • La Française Real Estate Managers.

Censeur : SEM ARMOR • SEM BA • SEM Dinan Expansion • SEM Rennes Cité Médias « TV Rennes 35 » • SEM Territoires à Rennes • SEM PI (SEM Immobilière de la ville de Brest) • SAFER (Saint-Brieuc) • Sarenza • SEM 92 • Coopérer pour Habiter (CPH) • Territoires Charente SAEML.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Membre du conseil d'administration

est également :

Membre du conseil d'administration :
C.I.C.M • CIL Martinique • SEMAFF • SMHLM Martinique.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine –Anjou, Basse-Normandie

Membre du conseil d'administration

est également :

Président du conseil d'administration : SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine - Anjou - Normandie.

Membre du conseil d'administration : Banque Fédérative du Crédit Mutuel • Groupe des Assurances du Crédit Mutuel • Assurances du Crédit Mutuel IARD SA • CM-CIC Epargne Salariale • SCIC d'HLM Mayenne Logis - Groupe CIL 53 • Logis Familial Mayennais - Groupe CIL 53 • SAS Volney

Bocage • SAS Volney Développement • SAS Océan Participation.

Membre du comité de direction : Euro Information SAS.

Membre du conseil de surveillance : SODEREC.

Gérant : SIDEL SNC.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Membre du conseil d'administration

est également :

Membre du conseil d'administration : ACM IARD • ACMN IARD • ACMN Vie • Nord Europe Lease • G.A.C.M. • CRITEL • L'Immobilière du C.M.N. • Société d'Exploitation de Lille Grand Palais • Société pour l'Immobilier d'Entreprise de l'Aisne • Silverstone • SEM Zénih Amiens métropole • Nord Europe Life Luxembourg • CMNE Belgium • SOFIMPAR.

Membre du comité de direction : CMNTEL • Euro Information Européenne de Traitement de l'Information.

Membre du conseil de surveillance : BCMNE • Groupe La Française • La Française Asset Management • La Française AM Finance Services • LPF Pierre • La Française REM • Multihabitation • Nord Europe Assurances.

Membre du comité de la présidence : Courtage Crédit Mutuel Nord Europe.

Censeur : SAFER Flandres Artois • LOSC Lille Métropole

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : SAS Antema.

Membre du conseil d'administration : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel • Assurances du Crédit Mutuel IARD • Crédit Mutuel Cartes de Paiement - CMCP • CM CIC Epargne Salariale • Océan Participations • ORYON • S.E.M.I.S. • S.E.M. Vie • SAEML PFIS • SAEML Vendée Images • SO SOPAC • Vendée Logement • SICA Concept Océan • Volney

Développement.

Membre du conseil de surveillance : CM-CIC AM • Euro Information • S.E.M.I.E.

Censeur : Deux Sèvres Aménagement • SEMDAS • SEM Patrimoniaire 17 • SEM St Hilaire Développement • Vendée Expansion.

Gérant : SODELEM Services.

Monsieur Guy ALLAIN

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : Caisse de Crédit Mutuel de Cesson-Sévigné (35)

Administrateur : Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne.

Membre du conseil d'administration : Suravenir Assurances.

Monsieur Roger DANGUEL

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sélestat.

Europe • Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Sélestat-Scherwiller.

Membre du conseil de surveillance : Editions Coprur • Banque Européenne du Crédit Mutuel.

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est

Monsieur François DURET

Membre du conseil d'administration

est également :

Président du conseil d'administration : Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre • Fédération régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre • Caisse de Crédit Mutuel d'Auneau.

Fédérative du Crédit Mutuel • CICM • Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre.

Président du conseil de surveillance : SODEREC.

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Fédération du Crédit Mutuel Agricole et rural • Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • Caisse Agricole Crédit Mutuel • Banque

Membre du conseil de surveillance : BECM.

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre (administrateur de ACM Vie SAM).

Monsieur Philippe VASSEUR

Membre du conseil d'administration

est également :

Président du conseil d'administration : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe • Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté • Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Pas de Calais • Crédit Mutuel Nord Europe Belgium.

Membre du conseil d'administration : CIC • Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe • Nord Europe Partenariat • Groupe Eurotunnel • Bonduelle • BKCP IMMO IT • BKCP BANQUE • BEOBANK.

Président de conseil de surveillance : Banque Commerciale du Marché Nord Europe • Groupe La Française • Nord Europe Assurance.

Représentant permanent de la CFMNE (administrateur Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et censeur de LOSC Lille Métropole) • de CMNE Belgium (administrateur de Mobilease).

Madame Christine ZANETTI

Membre du conseil d'administration

est également :

Directeur général : Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest • Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest.

Président du conseil d'administration : CM-CIC AM.

Administrateur : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • CM-CIC Titres.

Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production • CM-CIC Services •

Filaction.

Membre du comité de surveillance : CM-CIC Immobilier.

Représentant permanent de la Caisse Régionale CMLACO (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, de Crédit Mutuel Cartes de Paiement – CMCP, membre du conseil de direction d'Euro Information) • de CIC Participations (administrateur de Banque CIC Nord Ouest).

DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice en cours (art L 225-100 al. 7)

Néant

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	2014 31 décembre	2013 31 décembre
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		78,8	58,8
Effets publics et assimilés	2	1 469,3	1 506,8
Créances sur les établissements de crédit	3	3 161,4	3 554,7
Opérations avec la clientèle	4	0,1	0,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	50,9	81,4
Actions et autres titres à revenu variable	6	2,7	4,2
Participations et autres titres détenus à long terme	7	105,1	89,1
Parts dans les entreprises liées	8	46,4	46,3
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9		
Immobilisations corporelles	10	4,2	4,2
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	11	2,0	1,9
Comptes de régularisation	12	3,4	5,6
Total de l'actif		4 924,3	5 353,7

Hors-bilan			
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		152,9	155,5
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		80,0	
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus			

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2014

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	2014 31 décembre	2013 31 décembre
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	13	3 027,0	2 980,5
Opérations avec la clientèle	14	21,5	20,1
Dettes représentées par un titre	15	1 398,3	1 887,7
Autres passifs	11	1,7	2,2
Comptes de régularisation	12	3,4	6,1
Provisions	16	0,0	0,0
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	17	41,1	41,1
Capitaux propres	17	431,3	416,0
- Capital souscrit		133,2	130,4
- Primes d'émission			
- Réserves		280,1	265,8
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées		2,3	2,3
- Report à nouveau		0,0	0,1
- Résultat de l'exercice		15,7	17,4
Total du passif		4 924,3	5 353,7

Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		40,4	40,4
Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		108,5	122,0
Engagements d'ordre de la clientèle			
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

en millions d'euros	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
+ Intérêts et produits assimilés	24	39,8	43,0
+ Intérêts et charges assimilées	24	(23,9)	(26,2)
+ Revenus des titres à revenu variable	25	7,6	5,8
+ Commissions (produits)	26	1,5	
+ Commissions (charges)	26	(0,2)	(0,2)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0,2	(0,1)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	(0,0)	2,9
+ Autres produits d'exploitation bancaire	28	1,3	1,3
+ Autres charges d'exploitation bancaire	28	(0,0)	(0,0)
= Produit Net Bancaire		26,3	26,5
+ Charges de personnel	29	(1,3)	(1,4)
+ Autres charges administratives		(3,6)	(3,3)
+ Dotations aux amortissements		(0,1)	(0,1)
= Charges de fonctionnement		(5,0)	(4,8)
= Résultat Brut d'Exploitation		21,3	21,7
+ Coût du risque	30		1,7
= Résultat d'Exploitation		21,3	23,4
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	0,0	(0,0)
= Résultat Courant		21,3	23,4
+/- Résultat exceptionnel			
+ Impôts sur les bénéfices	32	(5,7)	(6,0)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		0,1	(0,0)
= Résultat Net		15,7	17,4

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX 2014

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national du Crédit Mutuel, est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Etablissement de crédit doté du statut de Société Anonyme Coopérative à Capital Variable, son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Certaines lignes des états financiers sont présentées dans l'annexe en détaillant la part des opérations avec le réseau lorsqu'elles présentent un caractère significatif. Il s'agit d'opérations réalisées avec les Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRBF 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2004-16 et CRC 2005-04.

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 17 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre

2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- **A)** dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- **B)** lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

TRAITEMENT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est

imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2014.

CRÉDITS

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.

DÉCLASSEMENT DES CRÉANCES :

En application du règlement CRC 2002-03, les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client ou par le groupe auquel appartient le client ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe CM-CIC.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

La CCCM ne présente pas d'encours douteux au niveau de ses crédits.

DÉPRÉCIATION DES PERTES PROBABLES AVÉRÉES

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un évènement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu. La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les encours de crédit de la CCCM ne présentant de preuve objective de dépréciation, il n'y a pas de provision enregistrée dans les comptes de la CCCM au 31 décembre 2014.

CRÉDITS RESTRUCTURÉS :

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Il n'y a pas de crédits restructurés dans les comptes de la CCCM.

PORTEFEUILLE DE TITRES

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par les règlements CRC 2000-02 et CRC 2005-01, ainsi que par l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12.

Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme.

TITRES DE TRANSACTION

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

La Caisse Centrale ne détient pas de titres de transaction.

TITRES DE PLACEMENT

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou

décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES.

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué dans le cadre de la réévaluation légale de 1976 ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

TITRES DONNÉS EN PENSION LIVRÉE

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS À TERME DE TAUX D'INTÉRÊT

OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ

Le règlement n°90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. A ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

La Caisse Centrale n'enregistre que des opérations de couverture.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les immeubles, amortis par composants, sont décomposés en trois éléments : le gros œuvre, les équipements et les aménagements et installations amortis respectivement sur : 60, 20 et 10 ans.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations corporelles immeubles sont de 3, 5 ou 10 ans.

Les immobilisations incorporelles sont uniquement composées de logiciels et sont amorties sur 1 an.

PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latent résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, conformément au règlement n°90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n°94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

En application de l'article 3 du CRBF 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par

l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^{ème} anniversaire.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI – CICE

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du Collège de l'Autorité des Normes Comptables.

Le montant du CICE, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous-compte de charges de personnel.

IMPLANTATION DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES.

La CCCM applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La CCCM ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS

	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus			1 454,3	1 454,3			1 488,2	1 488,2
Titres prêtés								
Ecart de conversion								
Créances rattachées			15,0	15,0			18,6	18,6
Montant brut			1 469,3	1 469,3			1 506,8	1 506,8
Dépréciations								
Montant net			1 469,3	1 469,3			1 506,8	1 506,8
Plus-values latentes								

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2014.

Il n'a pas été cédé de titre d'investissement avant leur échéance.

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	187,5		311,7	
Prêts, valeurs reçues en pension		2 970,9		3 237,5
Titres reçus en pension livrée				
Créances rattachées		3,0		5,5
Créances douteuses		0,0		0,0
Dépréciations		0,0		0,0
Total	187,5	2 973,9	311,7	3 243,0
Total des créances sur les établissements de crédit		3 161,4		3 554,7
dont prêts participatifs				
dont prêts subordonnés				

Le total des créances sur établissements de crédit comprend 287,5 M€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 4 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances commerciales		
Créances rattachées		
Autres concours		
- Prêts et crédits		
- Titres reçus en pension livrée		
- Créances rattachées		
Comptes ordinaires débiteurs	0,1	0,7
Créances douteuses		
Créances rattachées		
Dépréciations		
Total	0,1	0,7
dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne		
dont prêts participatifs		
dont prêts subordonnés		

Il n'existe pas de crédits restructurés à des conditions hors marchés parmi les encours sains.

NOTE 5 : OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE

	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		0,5	50,0	50,5		0,5	80,0	80,5
Titres prêtés								
Créances rattachées		0,0	0,4	0,4		0,0	0,9	0,9
Créances douteuses								
Montant brut		0,5	50,4	50,9		0,5	80,9	81,4
Dépréciations								
Provisions								
Montant net								
Plus-values latentes		0,5	50,4	50,9		0,5	80,9	81,4
dont obligations subordonnées								
dont titres émis par des organismes publics								

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition sur les titres de placement et les titres d'investissement sont respectivement de 0 M€ en 2014 contre 0 M€ en 2013.

NOTE 6 : ACTIONS & AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		2,9		2,9		4,4		4,4
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut		2,9		2,9		4,4		4,4
Dépréciations		-0,2		-0,2		-0,2		-0,2
Total		2,7		2,7		4,2		4,2
Plus-values latentes		1,0		1,0		0,2		0,2

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2014.

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

	31.12.2013	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2014
Autres titres détenus à long terme						
- cotés						
- non cotés	69,0					69,0
Titres de participation						
- cotés	0,0					0,0
- non cotés	20,4	16,0			0,0	36,4
Sous-total	89,4	16,0			0,0	105,4
Ecarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	89,4	16,0			0,0	105,4
Dépréciations						
- titres cotés						
- titres non cotés	(0,3)				0,0	-0,3
Sous-total	(0,3)				0,0	-0,3
Montant net	89,1	16,0			0,0	105,1

NOTE 8 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

	31.12.2013	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2014
Valeur brute	46,4					46,4
Ecart de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Dépréciations	(0,1)		0,1			0,0
Montant net	46,3		0,1			46,4
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	45,5					45,5
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	42,4					42,4
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	4,0					4,0

OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

	31.12.2014 Entreprises liées		31.12.2013 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	3 155,3		3 548,7	
Créances sur la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe	50,0		80,0	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	2 964,0		2 917,3	
Comptes créditeurs de la clientèle				
Dettes représentées par un titre				
Hors-bilan				
<i>Engagements donnés</i>				
Etablissements de crédit	40,4		40,4	
Clientèle				
<i>Engagements reçus</i>				
Etablissements de crédit	80,0			
Clientèle				

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2013	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2014
Valeur brute					
Fonds commerciaux					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	0,3				0,3
Montant brut	0,3				0,3
Amortissements					
Fonds commerciaux					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	-0,3				-0,3
Montant des amortissements	-0,3				-0,3
Montant net					

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	31.12.2013	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2014
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	1,2				1,2
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	17,9	0,1		0,0	18,0
Constructions hors exploitation					
Autres immobilisations corporelles	0,6				0,6
Montant brut	19,7	0,1		0,0	19,8
Amortissements					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	-14,9	-0,1		0,0	-15,0
Constructions hors exploitation					
Autres immobilisations corporelles	-0,6	0,0		0,0	-0,6
Montant des amortissements	-15,5	-0,1		0,0	-15,6
Montant net	4,2				4,2

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31.12.2014		31.12.2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options				
Comptes de règlement d'opérations sur titres				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	2,0	1,7	1,9	2,2
Créances et dettes rattachées				
Dépréciations				
Total	2,0	1,7	1,9	2,2

NOTE 12 : COMPTES DE RÉGULARISATION

	31.12.2014		31.12.2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	0,0			
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	0,0	1,3	0,0	2,7
Autres comptes de régularisation	3,4	2,1	5,6	3,4
Total	3,4	3,4	5,6	6,1

NOTE 13 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31.12.2014		31.12.2013	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	111,7		102,0	
Comptes à terme		2 915,3		2 878,4
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées		0,0		0,1
Total	111,7	2 915,3	102,0	2 878,5
Total des dettes envers les établissements de crédit		3 027,0		2 980,5

Le total des dettes envers les établissements de crédit comprend 2 959,5 M€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 14 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

	31.12.2014		31.12.2013	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial				
Dettes rattachées				
Total - Comptes d'Épargne à Régime Spécial				
Autres dettes	21,5		20,1	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées				
Total - Autres dettes	21,5		20,1	
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme		21,5		20,1

NOTE 15 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2014	31.12.2013
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	1 396,3	1 886,4
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	2,0	1,3
Total	1 398,3	1 887,7

NOTE 16 : PROVISIONS

	31.12.2013	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2014
Provisions pour risques de contrepartie					
- sur engagements par signature					
- sur engagements de hors-bilan					
- sur risques pays					
- provisions générales pour risques de crédit					
- autres provisions pour risques de contrepartie					
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme					
Provisions pour risques et charges sur épargne logement					
Provisions sur filiales et participations					
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
- provisions pour charges de retraite	0,0				0,0
- provisions pour litiges (1)					
- autres provisions pour risques et charges (1)	0,0	0,0		0,0	0,0
Total	0,0	0,0		0,0	0,0

(1) Hors litiges clientèle relatifs à des crédits

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES ET FRBG

	Capital	Primes	Réserves	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2013	126,9		250,5		2,4	0,1	18,7	398,6	41,1
Résultat de l'exercice							17,4	17,4	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			15,3			3,4	-18,7		
Distribution de dividendes						-3,4		-3,4	
Augmentation de capital	3,5							3,5	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					-0,1			-0,1	
Solde au 31.12.2013	130,4		265,8		2,3	0,1	17,4	416,0	41,1
Solde au 01.01.2014	130,4		265,8		2,3	0,1	17,4	416,0	41,1
Résultat de l'exercice							15,7	15,7	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			14,3			3,1	-17,4		
Distribution de dividendes						-3,2		-3,2	
Augmentation de capital	2,7							2,7	
Incidence des réévaluations									
Autres variations	0,1							0,1	
Solde au 31.12.2014	133,2		280,1		2,3		15,7	431,3	41,1

Le capital de la CCCM s'élève à 133 182 628,00 euros entièrement souscrits.

Le nombre total d'actions s'élève à 1 752 403. La valeur nominale de l'action est de 76 euros.

Une augmentation de capital de 36 051 actions a été réalisée suite à la distribution du résultat 2013 en action.

Au 31 décembre 2014, le poste « Réserves » se décompose de la manière suivante : 0,373 M€ pour la réserve légale, 276,5 M€ pour les réserves facultatives et 3,240 M€ pour les réserves diverses.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 15 714 223,71 € provenant du résultat pour 15 680 427,06 € et du report à nouveau pour 33 796,65 € de la manière suivante:

2 497 503,60	Dividendes au titre de l'exercice 2014
13 200 000,00	Affectation à la réserve facultative
16 720,11	Dotations au report à nouveau
15 714 223,71	Total distribuable

NOTE 18 : VENTILATION DE CERTAINS ACTIFS / PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actif							
Créances sur les établissements de crédit *	1 740,9	1 334,5	83,0			3,0	3 161,4
Créances sur la clientèle * *	0,1						0,1
Obligations et autres titres à revenu fixe * * *		20,0	30,5			0,4	50,9
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	192,2	63,0		2 771,8		0,0	3 027,0
Comptes créditeurs de la clientèle	21,5						21,5
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse							
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	110,9	1 285,4				2,0	1 398,3
- Emprunts obligataires							
- Autres							

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

* * à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

* * * exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 19 : CONTREVALEUR EN EUROS DES ACTIFS & PASSIFS EN DEVISES

La contrevaletur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2014 de : 0 M€ et de 0 M€.

NOTE 20 : AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNÉS

Dans le cadre de ses opérations de refinancement auprès de la Banque de France, la CCCM a remis en garantie un montant de 152,9 M€ au 31/12/2014.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	Couverture	31.12.2014 Opérations de gestion	Total	Couverture	31.12.2014 Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés organisés						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Autres opérations						
Marchés de gré à gré						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux	70,0		70,0	140,0		140,0
Swaps financiers						
Autres opérations						
Swaps - autres						
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
Options de taux						
Achetés						
Vendues						
Options de change						
Achetés						
Vendues						
Actions et autres options						
Achetés						
Vendues						
Marchés de gré à gré						
Contrats de taux plafonds et planchers						
Achetés						
Vendues						
Options de taux, change, actions et autres						
Achetés						
Vendues						
Total	70,0		70,0	140,0		140,0

VENTILATION DES CONTRATS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT DE GRÉ À GRÉ PAR TYPE DE PORTEFEUILLE

	31 décembre 2014				
	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange		70,0			70,0
Opérations conditionnelles					
Achats					
Ventes					
	31 décembre 2013				
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange		140,0			140,0
Opérations conditionnelles					
Achats					
Ventes					

Aucun transfert de contrats du portefeuille d'opérations de micro-couverture au portefeuille de position ouverte isolée n' a été effectué durant l'exercice 2014.

NOTE 22 : VENTILATION DES INSTRUMENTS À TERME SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	31 décembre 2014			
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés organisés				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré				
Achats				
Ventes				
Swaps de taux	30,0	40,0		70,0
Instruments de change				
Marchés organisés				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré				
Achats				
Ventes				
Swap financiers				
Autres instruments financiers à terme				
Marchés organisés				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré				
Achats				
Ventes				
Total	30,0	40,0		70,0

NOTE 23 : INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	31.12.2014		31.12.2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers	0,3	3,1	0,8	5,9

Il s'agit ici de la juste valeur des swaps hors intérêts courus au 31/12/2014.

NOTE 24 : PRODUITS ET CHARGES SUR INTÉRÊTS

	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	14,0	-12,7	14,3	-17,1
Clientèle	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	25,8	-11,0	28,7	-8,5
Autres	0,0	-0,2	0,0	-0,6
Total	39,8	-23,9	43,0	-26,2
dont charges sur dettes subordonnées				

NOTE 25 : REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

	Exercice 2014	Exercice 2013
Titres de placement		
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	3,5	2,7
Parts dans les entreprises liées	4,1	3,1
Revenus des parts de S.C.I.		
Total	7,6	5,8

NOTE 26 : COMMISSIONS

	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	1,5	0,0		0,0
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres		-0,2		-0,2
Opérations de change				
Opérations de hors-bilan				
Engagements sur titres				
Engagements financiers à terme				
Engagements de financement et de garantie				
Prestations de services financiers	0,0			
Commissions sur moyens de paiement				
Autres commissions (dont produits rétrocédés)				
Total	1,5	-0,2		-0,2

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	Exercice 2014	Exercice 2013
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession		2,7
- Moins-values de cession	0,0	
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		0,2
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession		
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		
Total	0,0	2,9

NOTE 28 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1,3		1,3	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions				
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	0,0	0,0		0,0
Total	1,3	0,0	1,3	0,0

NOTE 29 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice 2014	Exercice 2013
Salaires & traitements	-0,7	-0,8
Charges sociales	-0,4	-0,5
Charges de retraite	0,0	-0,4
Intéressement et participation des salariés	-0,1	-0,1
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	-0,1	-0,1
Dotation nette aux provisions pour retraite		0,4
Autres reprises nettes aux provisions	0,0	0,1
Total	-1,3	-1,4

NOTE 30 : Coût du risque

	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotations pour dépréciation des créances douteuses		
Reprises sur dépréciation des créances douteuses		
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations		
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations		
Récupérations sur créances amorties		1,7
Solde des créances		1,7
Dotations aux provisions		
Reprises de provisions		
Solde des risques		
Total		1,7

Le coût du risque 2013 concerne principalement le dossier Lehman Brothers.

NOTE 31 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	Exercice 2014					Exercice 2013
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions						0,0
- Moins-values de cessions						
- Dotations pour dépréciation			0,0		0,0	0,0
- Reprises sur dépréciation				0,0	0,0	0,0
Sous-total			0,0	0,0	0,0	0,0
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Plus-values de cessions						0,0
- Moins-values de cessions						
Sous-total						0,0
Total					0,0	0,0

NOTE 32 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2014	Exercice 2013
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	-5,7	-6,0
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	-5,7	-6,0
Sur activités courantes	-5,7	-6,0
Sur éléments exceptionnels		
Total	-5,7	-6,0

NOTE 33 : EFFECTIFS MOYENS

Pour l'exercice 2014, l'effectif moyen du personnel s'établit à 13 salariés.

NOTE 34 : RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	31/12/2014	31/12/2015
Montant global des rémunérations versées	0,0	0,0
Montant global des jetons de présence	0,0	0,0

NOTE 35 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes s'élève à 88,8 K€ toutes taxes comprises pour l'exercice 2014.

L'intégralité de cette somme correspond aux diligences menées au titre du contrôle légal des comptes annuels.

RÉSULTATS FINANCIERS, COMPTES SOCIAUX DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en Euros).

	2010	2011	2012	2013	2014
1-Situation financière en fin d'exercice					
Capital social en Euros	123 081 982	124 960 398	126 945 992	130 442 752	133 182 628
Nombre d'actions ordinaires	813 886	838 602	1 670 342	1 716 352	1 752 403
2-Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Produits bancaires hors taxes	161 152	135 064	79 315	52 871	50 474
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	29 358	31 575	26 992	23 554	21 543
Impôt sur les bénéfices	7 466	4 576	7 943	6 000	5 746
Bénéfice	21 649	26 787	18 735	17 433	15 680
Montant des bénéfices distribués	3 627	2 970	3 497	3 167	2 498
3-Résultats des opérations réduits à une action (en €) (1)					
Résultat après impôt mais avant amortissements, dépréciations et provisions	27,40	32,68	15,18	10,37	9,11
Bénéfice net	27,09	32,42	14,93	10,29	9,04
Intérêt statutaire attribué à chaque action ancienne (2)	2,58	2,72	2,11	1,87	1,44
4-Personnel					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	29	26	17	14	13
Montant de la masse salariale en K€	1 539	1 288	937	856	752
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales) en K€	759	686	492	468	403

(1) Calculé sur le nombre moyen d'actions dans l'année (799 019 pour 2010, 826 244 pour 2011, 1 254 472 pour 2012, 1 693 347 pour 2013 et 1 734 378 pour 2014),

(2) Intérêt statutaire accordé à chaque action nouvelle : 1,29 € pour l'exercice 2010, 1,36 € pour l'année 2011, 1,06 € pour l'année 2012, 0,94 € pour 2013 et 0,72 € pour 2014.

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros).

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat 2014	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par la banque	Cautions et avals donnés par la banque	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé	Résultat net clos exercice clos	Dividendes encaissés par la banque au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL										
Filiales (de plus de 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)										
Cardinet Participations 88 90 rue Cardinet 75017 PARIS Siren 479 484 644	1,6	0,0	99,0	1,6	1,5			0,0	0,0	0,0
Participations (de 10 à 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)										
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire n' excède pas 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL										
dans les sociétés françaises				0,3	0,3					
dans les sociétés étrangères				0,0	0,0					

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES :

- Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme et des provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 30 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES
OLIVIER DURAND

MAZARS
PIERRE MASIERI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ÉTABLI À L'OCCASION DE L'OFFRE DE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 232-19 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'offre de paiement du dividende en actions.

Il appartient au conseil d'administration de vous proposer le prix d'émission des actions susceptibles d'être remises en paiement du dividende en actions. Ce prix a été déterminé en application des articles 8 et 27 des statuts et correspond à la valeur nominale des actions soit 76 €. Il nous appartient de nous prononcer sur l'application des règles relatives à la détermination du prix d'émission.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier que le prix d'émission des actions est déterminé conformément aux règles prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'application des règles de détermination du prix d'émission des actions.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 30 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES
OLIVIER DURAND

MAZARS
PIERRE MASIERI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Société d'Etude et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC), participation à 24,41 % de votre société et filiale à 100 % du Crédit Mutuel

Convention d'avance en compte courant d'associés

Les avances en compte courant d'associés sont de € 91.012,09 au 31 décembre 2014, rémunérées à hauteur de 3 %, soit un produit de € 2.730,36 pour l'exercice 2014.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 30 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES
OLIVIER DURAND

MAZARS
PIERRE MASIERI

TEXTES DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2015

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration relative à la répartition des excédents et décide de répartir les excédents de l'exercice 2014 s'élevant à 15 680 427,06 euros auxquels s'ajoute le report à nouveau de 33 796,65 euros, soit un bénéfice distribuable de 15 714 223,71 euros, comme suit :

- Rémunération sur actions anciennes	2 471 546,88 euros
- Rémunération sur actions nouvelles	25 956,72 euros
- Total de la rémunération distribuée	2 497 503,60 euros
- Réserve facultative	13 200 000,00 euros
- Report à nouveau	16 720,11 euros
- Total du bénéfice distribuable	15 714 223,71 euros

L'Assemblée générale, décide l'attribution :

- à chacune des actions anciennes, d'une rémunération de 1,44 euro par titre,
- à chacune des actions nouvelles, d'une rémunération de 0,72 euro par titre.

L'Assemblée générale propose à chaque sociétaire, conformément à l'article 27 des statuts, une option globale entre le paiement de la rémunération attribuée aux actions en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées, à titre de dividende par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes distribués intégralement éligibles à l'abattement*
2011	
Actions A anciennes	2,72
Actions A nouvelles	1,36
Actions B anciennes	0,18
2012	
Actions anciennes	2,11
Actions nouvelles	1,06
2013	
Actions anciennes	1,87
Actions nouvelles	0,94

Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de six années le mandat d'administrateur de Madame Christine ZANETTI. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de six années le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe VASSEUR. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SIXIEME RESOLUTION

Constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire détenu par la société Mazars, société membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Versailles, vient à expiration à l'issue de la présente réunion, et sur proposition du Conseil d'administration, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ayant donné un avis favorable, l'Assemblée générale, ayant pris connaissance des informations requises par l'article L.820-3 du Code de commerce, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

Constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant détenu par Monsieur Guillaume POTEL vient à expiration à l'issue de la présente réunion et sur proposition du Conseil d'administration, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ayant donné un avis favorable, l'Assemblée générale, ayant pris connaissance des informations requises par les articles L.820-1, al. 4 et L.820-3 du Code de commerce, décide de nommer Monsieur Jean LATORZEFF, Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Société anonyme coopérative à capital variable
R.C.S Paris B632 049 052

Siège Social : 88-90, rue Cardinet 75847 PARIS Cedex 17
Téléphone : 01.44.01.10.10 - Télécopieur : 01.44.01.12.30

Edité par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Secrétariat Général

Dépôt légal : 2ème trimestre 2015

Crédit  Mutuel